



Avenir activé.

Fourniture et pose de compteurs d'eau potable de la commune de Conthey

Présentation du projet

Sommaire

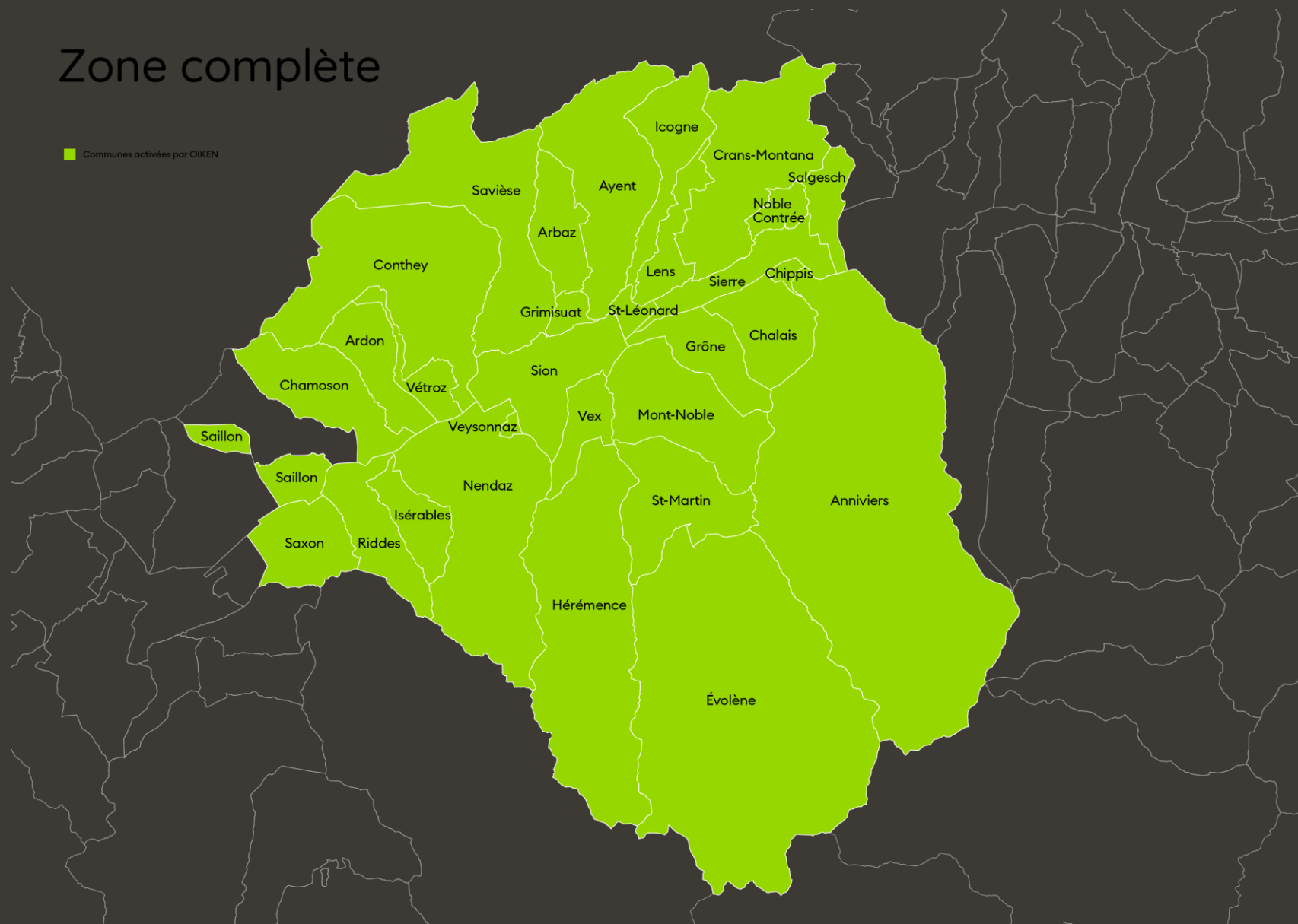
- OIKEN SA
- Commune de Conthey
- Contexte
- Projet
- Organisation
- Points de vigilance

24

communes
actionnaires

Zone complète

■ Communes activées par OIKEN



Domaines d'activités



Electricité

90 600

clients approvisionnés

759

GWh d'électricité
distribués/an



Solaire

80,64

GWh d'énergie réinjectés sur le
réseau

76

installations photovoltaïques
sous gestion



Eclairage public

23 000

Points
lumineux

4e

Plus grand réseau de
Suisse romande



Domaines d'activités (31.12.2024)



Chaleur

10 861

Clients
gaz naturel

14

Projets de réseaux
thermiques



Eau

53 748

Habitants desservis en eau

7,7 mios

De m3 distribués
Par an



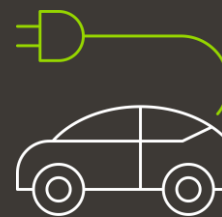
Multimédia

30 960

Clients
Multimédia

4'267

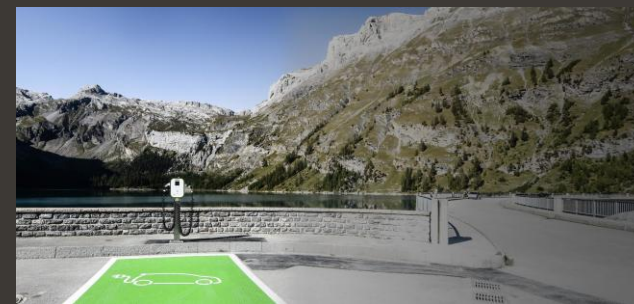
Kilomètres de réseau
fibre optique



Mobilité

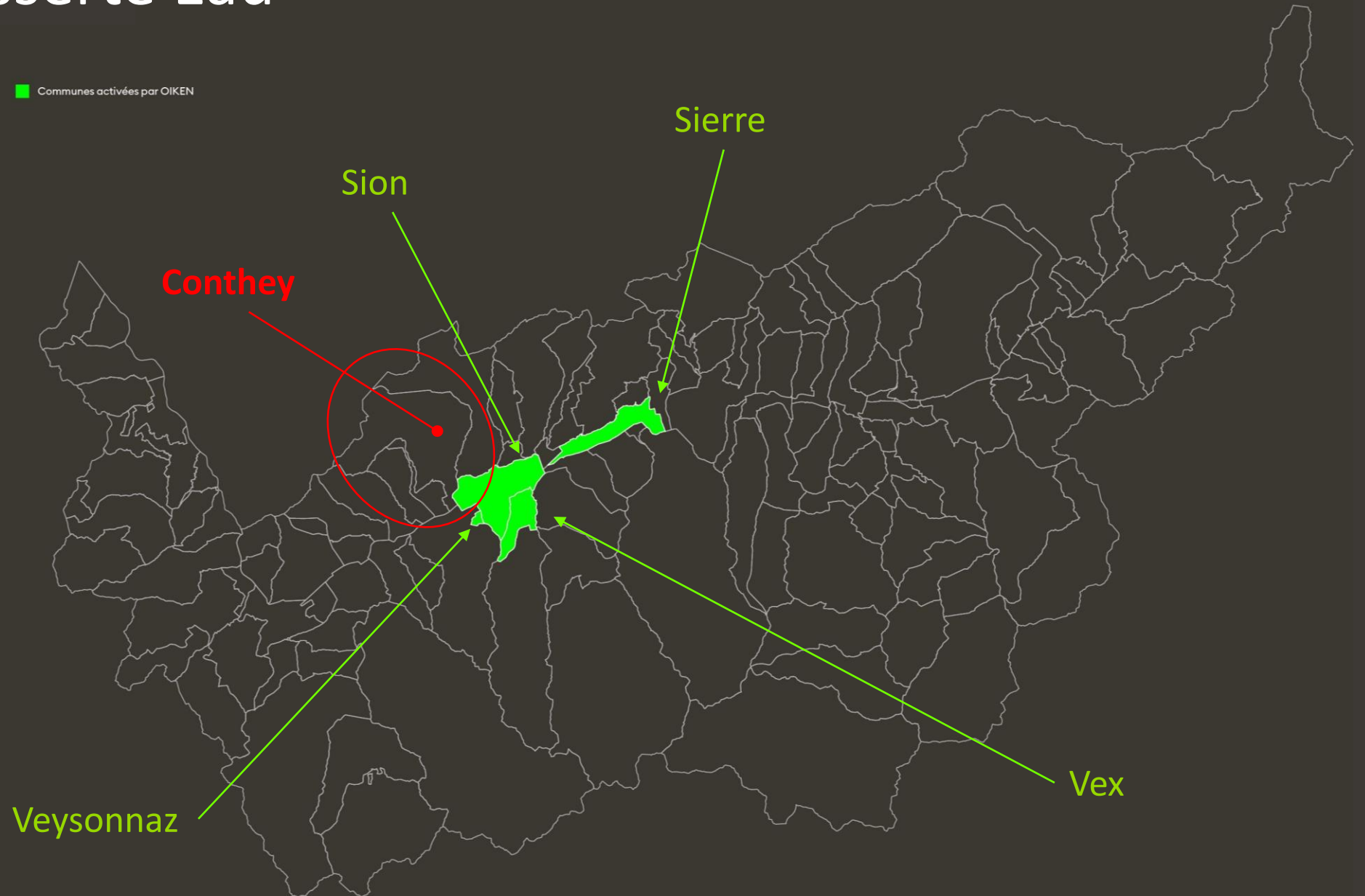
180

Points de recharge publique



Zone de desserte Eau

■ Communes activées par OIKEN

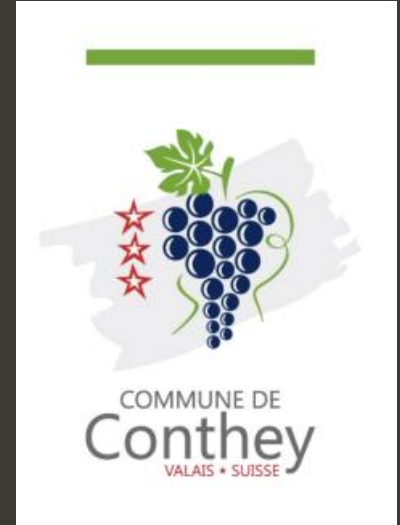


Commune de Conthey

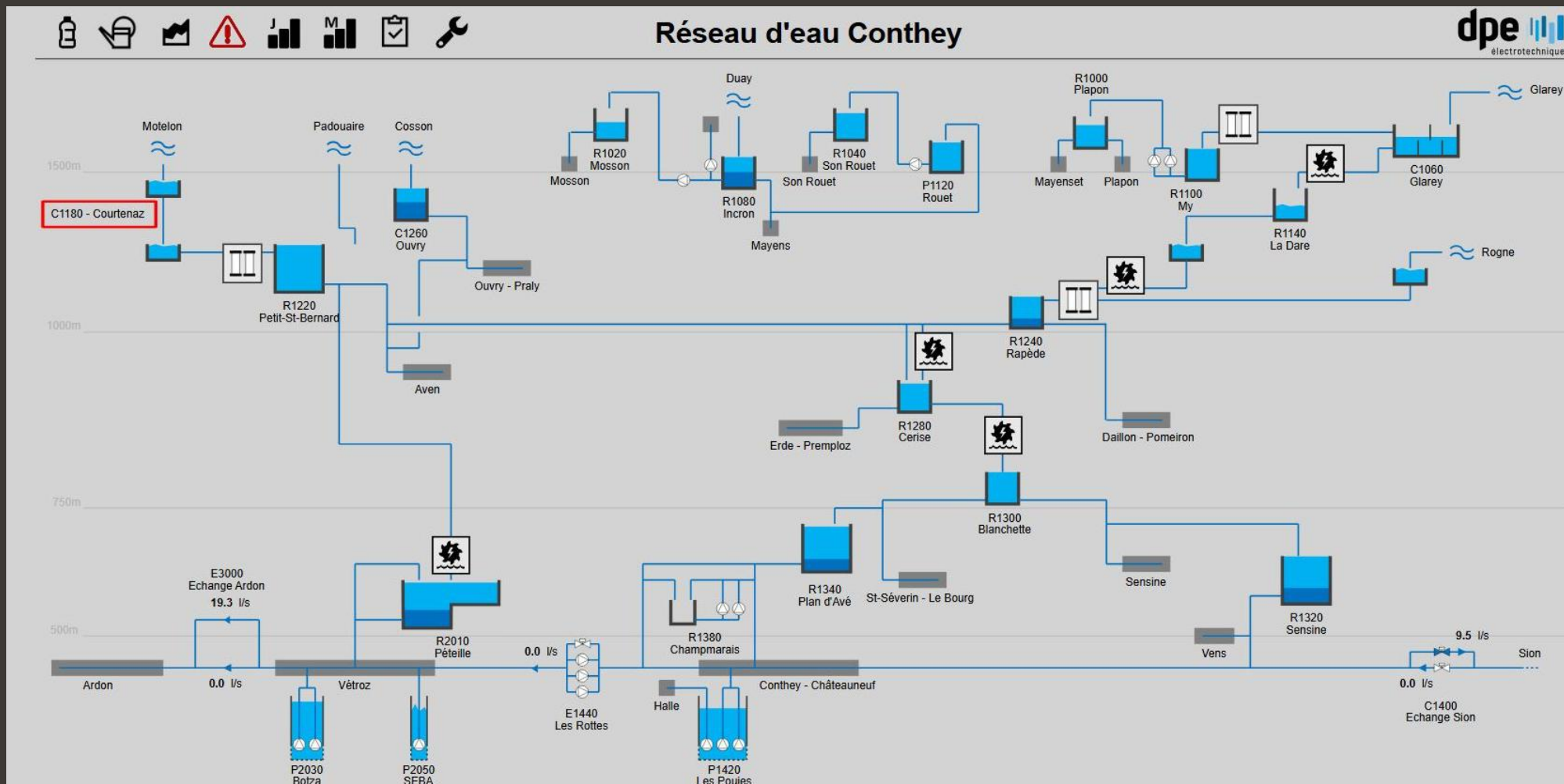
- Commune de 9'408 habitants (31.12.24)
- Superficie de 84,98 km²

Le service des eaux comprend 4 collaborateurs.
Dont un chef des infrastructures et équipements et 2 fontainiers.

- 170 kms de réseaux (incluant les mayens)
- 6 captages
- 12 réservoirs
- 1 pompage
- Source la plus haute à 1550 m
- Plaine de Châteauneuf à 487 m



Infrastructures eau commune de Conthey



Processus décisionnel

- Intégration du projet dans le programme de législature.
- Approbation du programme par le Conseil Municipal.
- Adoption du programme par le Conseil Général.
- Mise en place du programme par les services techniques avec définition des besoins.
- Modification du règlement de l'eau.

Règlement sur l'eau potable

- Art. 22 Compteurs d'eau : **La Commune rend obligatoire l'installation des compteurs** d'eau dans le périmètre de distribution défini, tel que prévu à l'Art. 4.
- La fourniture des compteurs d'eau est du ressort du service. Celui-ci exige de l'abonné une **participation financière sous forme de location**, qui permettra le changement périodique obligatoire du compteur. Le compteur reste propriété du service.
- **Chaque bâtiment est pourvu de sa propre installation** de raccordement qui comprend :
 - a) un collier de prise fixé sur la conduite principale ;
 - b) une vanne de raccordement [...], accessible en tout temps ;
 - c) une conduite de raccordement posée à l'abri du gel, à une profondeur minimale de 1 mètre.
 - d) à l'intérieur du bâtiment, avant tout point de puisage et dans l'ordre, une vanne d'entrée sans purge, un compteur d'eau ou châssis équivalent, un clapet anti-retour et ensuite une nourrice à la convenance de l'abonné.

Volonté de la commune

- Garantir l'autofinancement de l'eau potable et des eaux à évacuer.
- Garantir la qualité des eaux sur le territoire Contheysan.
- Respecter le principe « consommateur/payeur ».
- Epargner les habitants qui font l'effort d'une consommation modérée.

Contexte

Appel d'offres par la Commune / Modèle mis en place et processus global.

Besoins de la commune :

- Partenariat avec des installateurs,
- Communication des index télérelève,
- Suivi et pilotage du déploiement,
- Contraintes de la LPD (loi sur la protection des données).

Appel d'offres

- Mise en soumission - Procédure ouverte.
 - Gestion de la pose des compteurs d'eau potable sur le territoire communal (environ 3'000 postes de mesure) - Pour la fin de l'année 2027.
 - Descriptif succinct du marché :
 - Etat des lieux avant travaux
 - Mise en place de l'organisation des entreprises sanitaires
 - Fourniture des compteurs (établissement et gestion d'appel d'offres pour la commune)
 - Suivi des travaux - Contrôle final / Mise en service.
- Adjudication du marché à OIKEN SA en mai 2023.

Mandat regroupant toutes les activités nécessaires à la fourniture et la pose des compteurs d'eau.

FOURNITURE, POSE ET GESTION DES COMPTEURS D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CONTHEY

Validation

Energie et transition

Convergence des réseaux

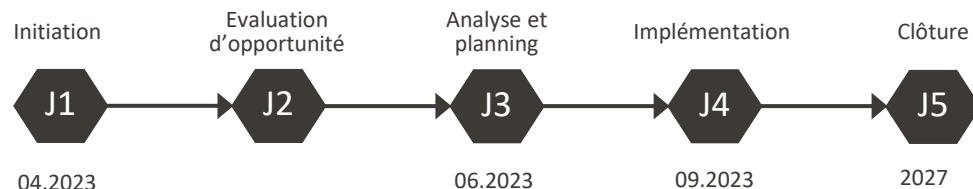
Services énergétiques

Orientation Clients

Ressources partagées

04.2023

...



Contexte et motivation du projet

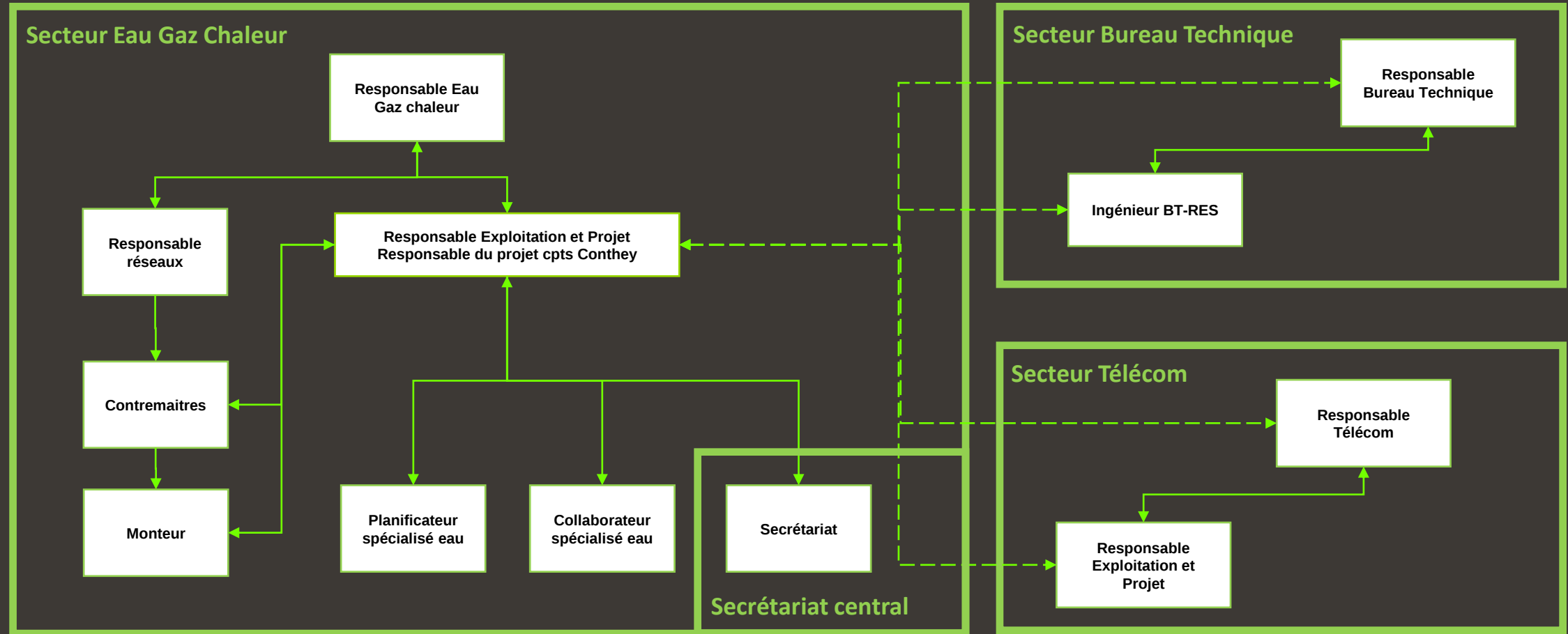
La Commune de Conthey souhaite sous-traiter la fourniture, la pose et la gestion des compteurs d'eau potable.

Objectifs du projet

La Commune souhaite que la pose de tous les compteurs sur le territoire communal (environ 3'000 postes de mesure) soit posée pour la fin de l'année 2026 - 2027

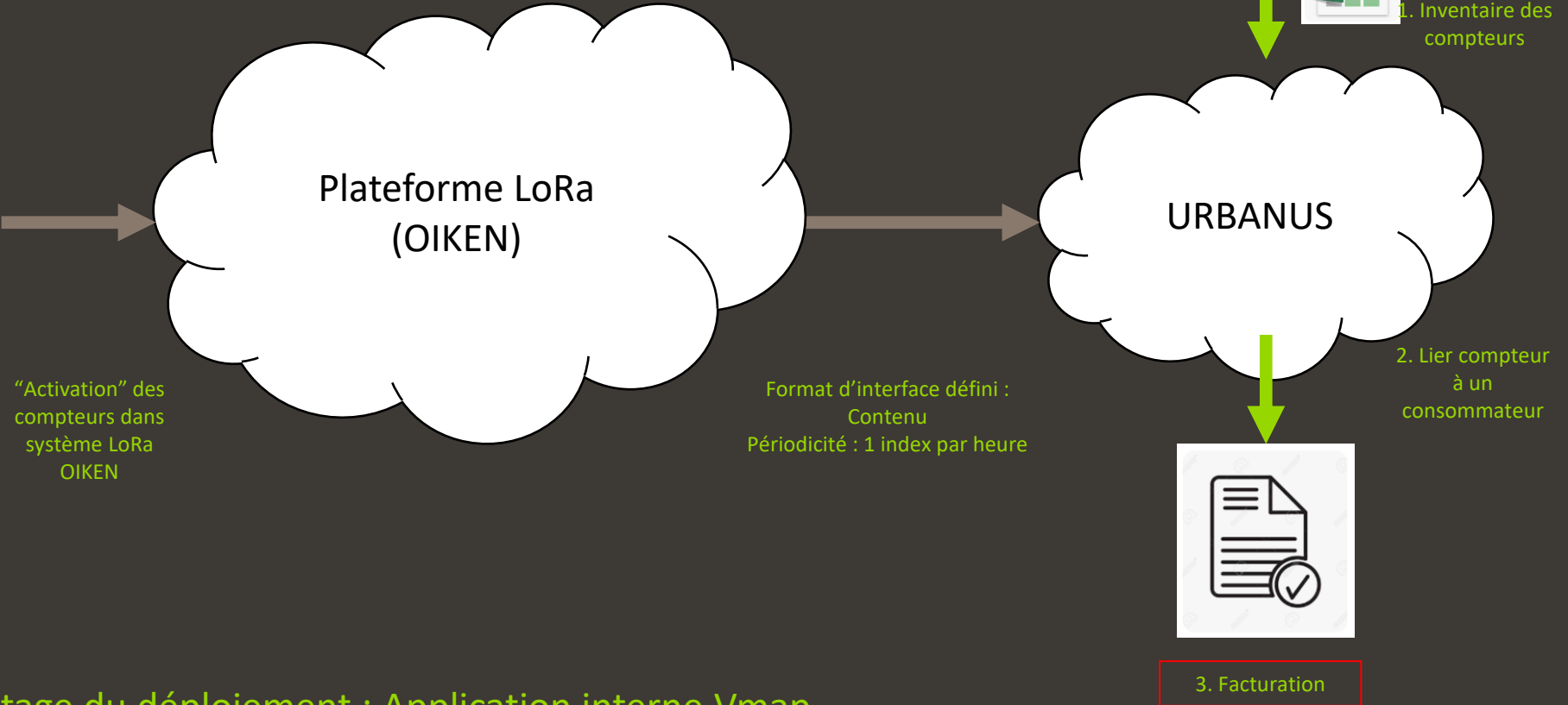
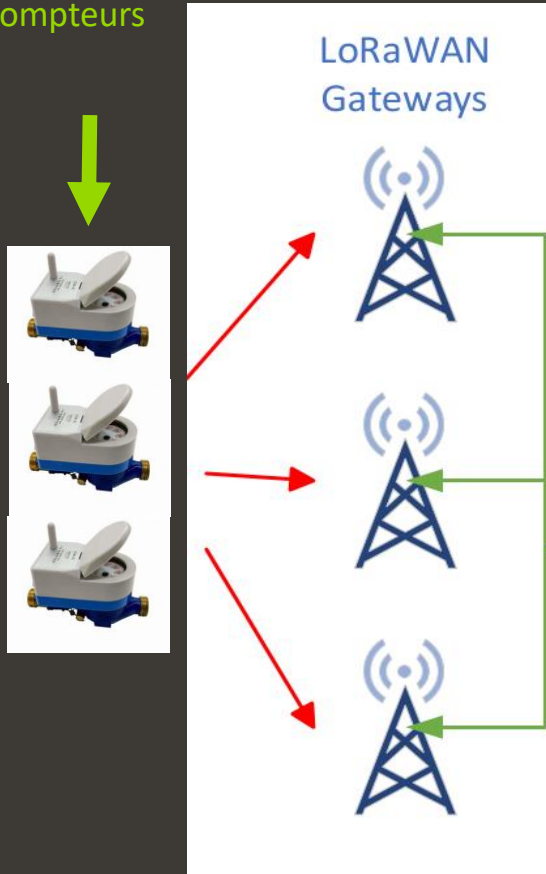
Projet pose compteurs d'eau potable

Organigramme phases études et réalisation



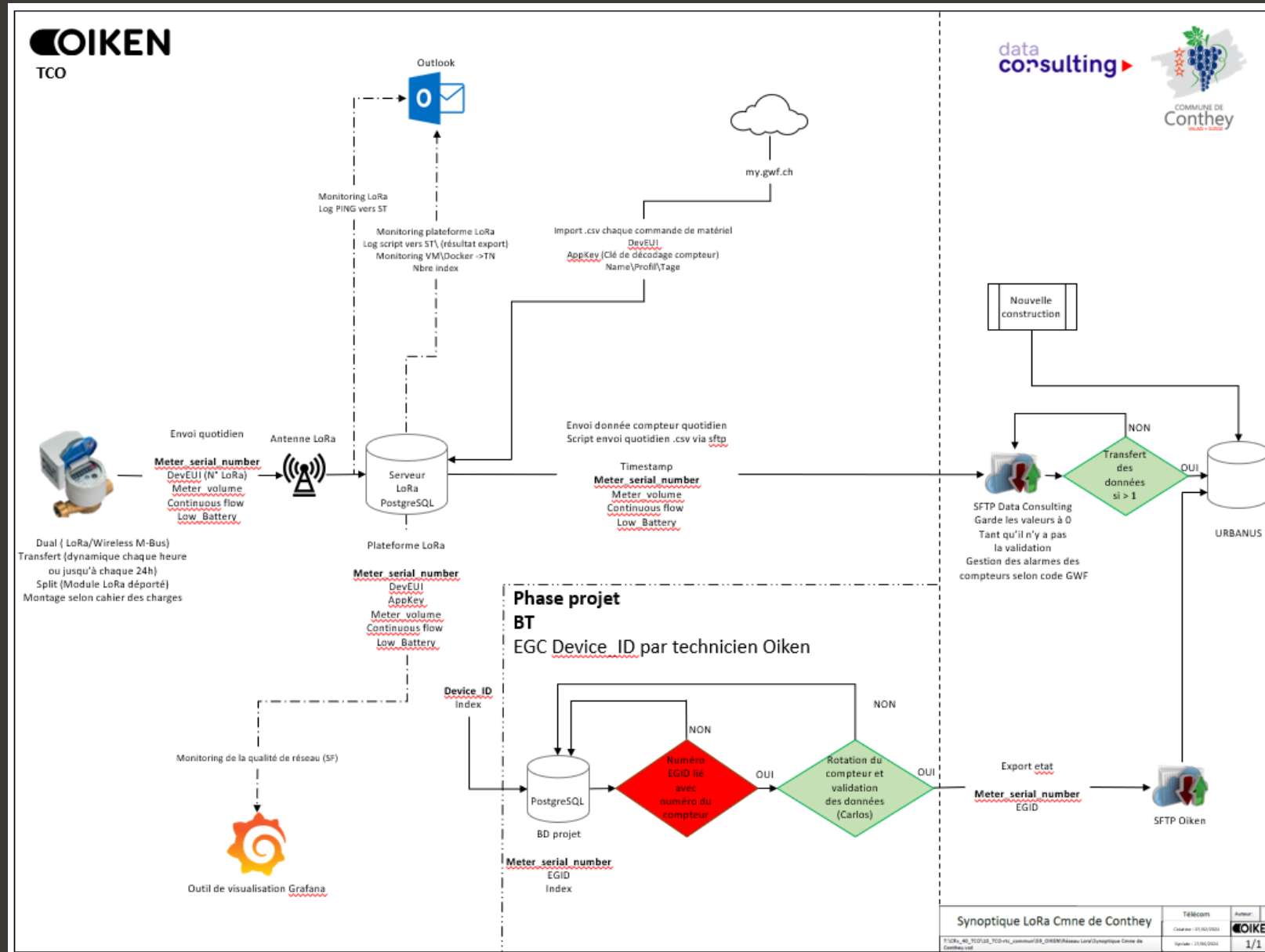
Du compteur à la facture

Fournisseur des compteurs

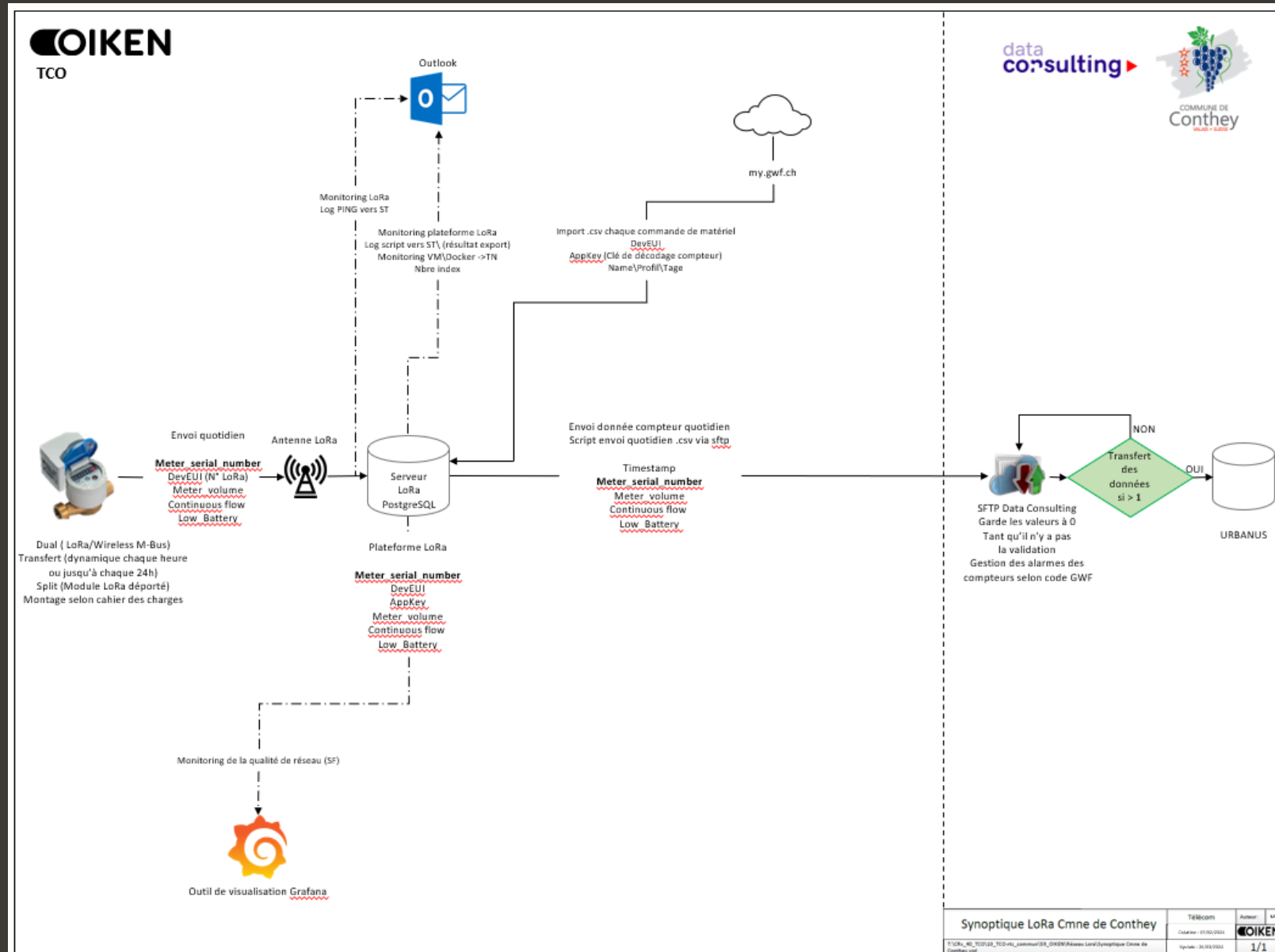


Pilotage du déploiement : Application interne Vmap

Du compteur à la facture



Du compteur à la facture

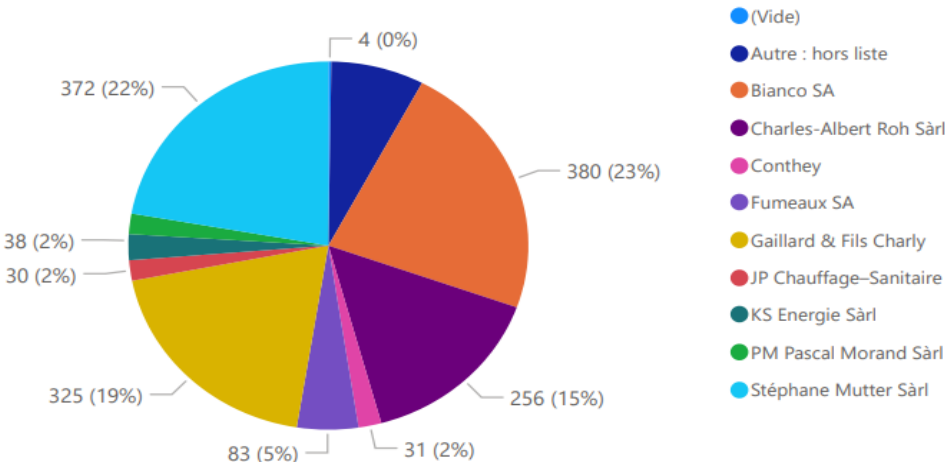


Indicateurs projet

Indicateurs de suivi pour les compteurs d'eau de la commune de Conthey



Nombre de compteur posé par les entreprises sanitaires



Nombre total de client

3026

Nombre de dossier complet

1608

Nombre de dossier à compléter

67

Nombre total de visite planifiée
chez le client

2284

Nombre de visite effectuée

2283

Nombre de compteur relevé en
manuel

89

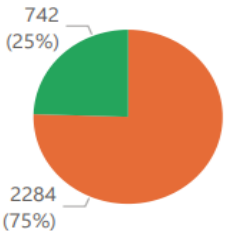
Nombre de compteurs en
télérelevé (LoRa)

1586

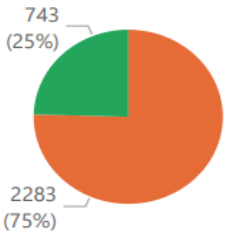
Nombre de jours de production

452

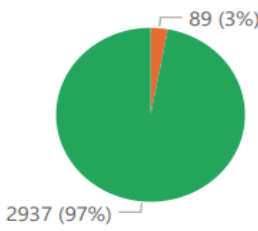
Nombre total de visite planifiée /
Nombre total de client



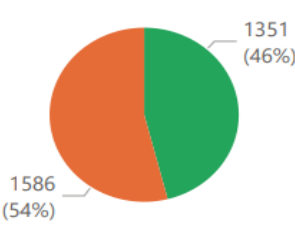
Nombre de visite effectuée /
nombre totale de client



Nombre de compteur relevé
manuel / Nombre total de client



Nombre de compteurs LoRa /
Nombre total de client



Etat des lieux

Tarification de l'eau dans l'ancienne configuration.

- Une taxe par ménage en fonction du nombre de personnes par ménage (locataires et propriétaires), sans part fixe ni variable.
- La taxe était de 80m³/par habitant d'un foyer.

Tarification de l'eau dans la nouvelle configuration.

- Une taxe de base calculée selon la surface du logement ;
- Une taxe variable calculée selon la consommation d'eau (consommation effective selon compteur ou 80m³/habitant d'un foyer sans compteur) ;
- Une taxe de location de compteur.

Points de vigilance

- Processus décisionnel au niveau de la commune.
- Règlement communal à modifier.
- Acceptabilité de la population. Communication.
- Importance du message faire passer : Respecter le principe « consommateur/payeur ».
- Collaboration Commune-OIKEN Convergence des secteurs. Processus : échelle industrielle.
- Protection des données - contraintes de la LPD (loi sur la protection des données).
- Choix des installateurs sanitaires.
- Mise en place d'un outil de pilotage de projet – Indicateurs / Etat des lieux de situation.
- Réticences des citoyens récalcitrants qui n'ont à ce jour pas encore fait la démarche pour la mise en place de leurs compteurs.
- Ratio entre les coûts d'investissements et les coûts des taxes parfois disproportionnés pour les citoyens pour la pose du compteur (résidences secondaires).
- Gouvernance du projet – Relation Commune / OIKEN SA : Mise en place de séances : de projet, COTECH, COPIL.

MERCI